

derniere Assemblée, en qualité de Commissaire du Roi, un de 25. mille livres à Madame son Epouse, & un de 15. mille livres à la Marquise de Rupelmonde sa fille. Le 25. l'Abbé d'Antin fils du Duc de ce nom fut sacré Evêque de *Langres* dans l'Eglise de l'*Assomption* par le Cardinal de Rohan, assisté des Evêques de *Châlons* & du *Mans*; & les Moines de *St. Vast* d'*Arras* ayans prié le Roi de nommer un Coadjuteur à leur Abbé, Sa Majesté a choisi le R. Pere Maule de la Busfieres Religieux de cette Abbaye qui raporte 150. mille livres de revenu. On avoit offert au Cardinal de Polignac l'Evêché de la *Rochelle* qui est vacant; mais Son Em. s'est excusée de l'accepter, & le demande pour l'Abbé de Rothelin l'un de ses Conclavistes.

X. Le Roi a accordé à tous les Membres du Parlement, c'est-à-dire, à Mrs. les Présidens; Conseillers, Avocats Generaux, Substituts, & Greffier en Chef, le droit de *Committimus* au grand Sceau, & d'évoquer aux Requetes de l'Hôtel tous les Procès qu'ils pourront avoir en leur nom dans les autres juridictions du Royaume; & Mr. le premier Président a eu l'honneur de remercier S. M. de cette nouvelle faveur. Mrs. Fagon & Gaumont Intendants de Finances, ont fait porter aux Hôtels des Monnoyes tout l'argent qui étoit dans les différentes Cailles, pour en fabriquer de nouvelles Especs, & en faciliter la circulation; les particuliers qui portoient leur argent à la Monoye, faisans difficulté de l'y laisser sur de simples Billets de reconnoissance. Mrs. Paris qui avoient l'administration des journaux de toutes les Finances du Royaume, ont demandé leur démission, & la liberté de se retirer. L'ainé a été fait Conseiller d'Etat Honoraire, & en conside-

sation